

Les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée

Outils de formation pour les médias développés par



Fédération Genevoise
des Associations LGBT

Ces outils ont pu être mis en place grâce au soutien de la Ville de Genève, de la Loterie Romande et de la fondation Tides.

En collaboration avec



■ Définitions et explications

Pourquoi parle-t-on de personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée ? Ce terme regroupe à la fois des personnes ayant fui leur pays en raison de persécutions étatiques et juridiques (lois, prison, etc.) mais également sociales et économiques (violences familiales, scolaires, etc.), qui peuvent être juridiquement éligibles à l'asile. On pourrait alors parler, pour d'autres personnes, de personnes en situation de migration choisie (par exemple des expatriées). Que la migration soit choisie ou forcée, différents types de permis de séjour et d'établissement existent en Suisse (N, F, L, B, S, C), qui vont dépendre de la raison de la migration (asile, travail, études, regroupement familial, etc.) et de la durée du séjour.

Les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée restent largement invisibilisées, aussi bien auprès des associations travaillant avec le public LGBTIQ+ ou migrant qu'auprès des institutions et du grand public. En effet, l'idée reçue selon laquelle les personnes LGBTIQ+ n'existeraient que dans les pays occidentaux est encore répandue et leurs expériences et leurs vécus sont méconnus et vus au travers de stéréotypes. Même si l'homosexualité ou la transidentité est punie de peine de prison ou de mort dans certains pays, les personnes non-hétérosexuelles et cisgenres existent partout. Elles adoptent des stratégies de survie, des codes de comportements et des terminologies pour se nommer spécifiques à chaque contexte et à chaque personne, présentent des réalités de vies qui peuvent différer énormément de ce qu'on connaît ici en Europe. Elles sont souvent également associées uniquement à leurs parcours de réfugiées, alors qu'elles ne sont pas que réfugiées ou pas que LGBTIQ+.

De plus, il est important de garder en tête que les termes utilisés pour se dire LGBTIQ+ ne sont pas universels. Par exemple : dans certains pays il n'existe pas de terme positif pour parler des personnes LGBTIQ+. Une femme peut donc dire qu'elle « va avec des femmes » pour raconter son orientation sexuelle lesbienne.

Les violences et les conditions d'accueil

La Suisse est en 33^e position européenne pour les conditions d'accueil des personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée¹. Les constats faits sur le terrain en Suisse, étayés par deux rapports européens², montrent que les personnes LGBTIQ+ subissent des violences dans les foyers ou dans les centres, tant de la part d'autres personnes que par le personnel encadrant. Elles ne se sentent en sécurité nulle part.

On parle donc de vulnérabilités spécifiques en lien avec les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée car elles sont la cible, en Suisse, à la fois de racisme, mais également de LGBTIQ-phobies (et d'autres formes de discriminations). De plus, au cours du parcours migratoire, les personnes continuent d'être exposées à des violences en lien avec leur race, et leur orientation sexuelle et/ou identité de genre.

En arrivant en Suisse, ou tout autre pays où elles cherchent refuge, elles rencontrent à nouveau de la violence, du silence ou de la honte autour de questions LGBTIQ+. Le coming-out pour elles en Suisse est donc souvent compliqué à cause des violences craintes ou vécues, y compris en Suisse. La peur et la non-confiance envers les institutions est également forte, notamment de la police, souvent sources des persécutions dans leur pays d'origine, sur la route migratoire et en Suisse. Pour se protéger, elles vivent souvent à l'écart de leur communauté d'origine. Elles se retrouvent donc particulièrement isolées et invisibilisées, dans une précarité sociale, financière et administrative.

Le processus de demande d'asile

Le fardeau de la preuve est une exigence centrale des procédures de demandes d'asile des personnes ayant fui leur pays. Il résonne particulièrement pour les personnes LGBTIQ+ qui fuient en raison de persécutions liées à leur orientation sexuelle et/ou affective ou leur identité de genre³. Il leur est souvent demandé de prouver qu'elles sont bien lesbiennes, gay, bisexuelles ou queer, afin de s'assurer des persécutions subies ou qu'elles risquent de subir. Pour les personnes LGBTIQ+, cette exigence prend un caractère encore plus délicat, car elles disposent le plus souvent pour unique preuve des persécutions subies de leur seul récit, et doivent donc parler d'événements liés à leur intimité et qu'elles ont dû cacher. Elles doivent ainsi être très vite en mesure de faire un coming out et expliquer leur parcours.

De plus, les codes culturels ou sociaux qu'on associe à la communauté LGBTIQ+ sont ceux qu'on pense exister en Suisse et qui en plus ne sont pas forcément semblables dans d'autres pays : on projette donc forcément ses propres stéréotypes et représentations en lien avec ce qu'on pense être une personne LGBTIQ+.

1 « Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans, and Intersex People in Switzerland », ILGA-Europe, 2021.

2 [Current migration situation in the EU: Lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex asylum seekers | European Union Agency for Fundamental Rights \(europa.eu\)](#)
Ainsi que le rapport d'Asile LGBTIQ+ publié en 2016: [Rapport-Asile-LGBT-Genève.pdf](#)

3 Pour les personnes trans*, l'enjeu est un peu moins grand en cas de transition dite médicale : on peut ainsi montrer les traitements.

C'est donc particulièrement délicat et problématique. L'évaluation de la crédibilité de leur histoire, très souvent au cœur des refus d'asile, est ainsi souvent biaisée. Il est important de rappeler, qu'en cas de doute quant à la vraisemblance de l'orientation sexuelle et/ou affective, et/ou l'identité de genre de la personne, les lignes directrices internationales suggèrent que les fonctionnaires appliquent le bénéfice du doute^{4&5}.

Notions juridiques

Chaque année, ILGA-Europe publie le Rainbow Index et la Rainbow Map⁶, comparant les 49 pays européens en se basant sur les violations ou les améliorations des droits des personnes LGBTIQ+. Chaque année également sont publiées des cartes et des rapports au niveau international : celles d'ILGA-World qui comparent l'amélioration ou la violation des droits en lien avec l'orientation sexuelle et/ou affective des personnes LGB+, tandis que Transgender Europe documente, à travers ses cartes⁸, l'amélioration ou la violation des droits des personnes trans* et/ou non-binaires en Europe.

Ces cartes et rapports permettent ainsi de prendre connaissance des réalités juridiques, allant des persécutions et des violations des droits fondamentaux à l'égalité des droits, des personnes LGBTIQ+ en Europe ou dans le monde.

En 2022, le classement européen note une amélioration générale des droits comparée à une stagnation en 2021, mais également une dégringolade des droits dans certains pays.

Les droits des personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée

Les personnes LGBTIQ+ migrantes, qu'elles soient sans statut légal, en procédure d'asile ou réfugiées, ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres personnes résidentes nationales LGBTIQ+. Les personnes LGBTIQ+ migrantes peuvent aussi se trouver, de par leur statut ou leur situation de précarité, face à des obstacles pour accéder aux mêmes droits LGBTIQ+ en Suisse. Par exemple, les personnes LGBTIQ+ sans statut légal sont, comme toutes les autres personnes sans statut légal, empêchées de se marier ou face à un parcours de combattant-e-x-s. Plus largement, des conditions très restrictives pour les personnes provenant de pays hors UE/AELE font obstacle à la migration familiale, notamment LGBTIQ+.

L'accès au logement est aussi particulièrement difficile pour les personnes migrantes précaires et plus généralement pour toutes les personnes migrantes qui peuvent cumuler des discriminations face aux bailleurs.

4 *Principes Directeurs sur la protection internationale*, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, n°9, para 63.i, p15.

5 « Requérant-e-x-s d'asile LGBTIQ+ : Les enjeux principaux des demandes d'asile pour motifs d'OSIEGCSB », d'Anis Kaiser, ASYL/4/2020 : https://asile-lgbt.ch/wp-content/uploads/2021/04/ASYL_04_2020_CONVENTION-DISTANBUL.pdf

6 <https://rainbow-europe.org>

7 <https://ilga.org/maps-sexual-orientation-laws>

8 <https://transrightsmap.tgeu.org>

Déconstruction des mythes

Beaucoup de mythes envers les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée ont un double fondement : ils s'enracinent à la fois dans des imaginaires ou stéréotypes racistes ou xénophobes, et dans des mythes plus largement en lien avec les personnes LGBTIQ+.

« Faire semblant d'être LGBTIQ+ pour pouvoir venir en Suisse »

Ce mythe ne tient pas compte de l'homophobie et de la transphobie intériorisées que l'on peut ressentir lorsque l'on est LGBTIQ+, ni des violences et des discriminations qui ont encore lieu en Suisse envers les personnes LGBTIQ+. Il sous-entend qu'il est devenu facile d'être LGBTIQ+ en Suisse et qu'il y aurait des privilèges à en retirer (comme l'accès à un statut légal par exemple).

« C'est sans danger de retourner vivre dans son pays »

Une idée reçue encore répandue est que s'il n'y a pas de loi qui punit de prison ou de mort l'homosexualité ou la transidentité, alors les personnes LGBTIQ+ demandant l'asile pour ces motifs peuvent retourner dans leurs pays et y vivre sans danger. Cela ne prend pas en compte que l'on peut subir des violences physiques ou psychiques au sein de sa propre famille, à l'école, dans le monde du travail et dans la rue notamment, et cela en toute impunité. Au niveau de l'application de la Loi sur l'asile (LAsi), « qu'une personne puisse être en mesure d'éviter la persécution en se cachant ou en étant « discrète » quant à son orientation sexuelle et/ou affective, et/ou son identité de genre, ou qu'elle l'ait déjà fait par le passé, n'est pas une raison valable pour lui refuser le statut de réfugié »^{9&10}. De plus, la pratique restrictive de la Suisse implique que même lorsqu'il y a un cadre légal punissant l'homosexualité et/ou la non-conformité au genre, ce n'est pas suffisant pour accorder l'asile ; il doit être montré par la personne que ce cadre pénal est effectivement appliqué, et la personne devra de toute manière rendre crédible qu'elle est personnellement en danger (voir plus haut, les difficultés liées à l'exigence de preuve).



Recommandations pour un traitement médiatique respectueux

1. Visibiliser leurs parcours

Une des conclusions de l'étude et de la veille médiatique menée par décadréE dans le cadre de ce projet est que les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée sont absentes des médias romands. Elles n'existent tout simplement pas, alors qu'elles font partie de la population et que leur nombre est par ailleurs en augmentation. Des associations de défense de ces populations existent en Suisse romande et sont à disposition des médias.

⁹ *Principes Directeurs sur la protection internationale*, HCR, n°9, para31.

¹⁰ Voir article « Requérent-e-x-s d'asile LGBTIQ+ : Les enjeux principaux des demandes d'asile pour motifs d'OSIEGCSB », d'Anis Kaiser, /4/2020, p19.:

https://asile-lgbt.ch/wp-content/uploads/2021/04/ASYL_04_2020_CONVENTION-DISTANBUL.pdf

2. Nuancer et (se) décentrer

Les violations de droits humains des personnes LGBTIQ+ ont lieu partout. 6 pays condamnent l'homosexualité de la peine de mort, tels que l'Iran ou l'Arabie Saoudite, et 30 pays de peines de prison, tels que le Zimbabwe. La Finlande exige une stérilisation des personnes trans* pour que celles-ci puissent changer de genre à l'état civil. Quant aux personnes intersexes, les opérations, décrites comme des mutilations génitales par l'ONU, non-consenties et inutiles sur des bébés et enfants intersexes, continuent à être pratiquées dans quasiment toute l'Europe, y compris en Suisse. Le rapport de l'ILGA-Europe 2022 montre que des améliorations des droits sont constatées, notamment en Serbie ou Slovénie, et des détériorations des droits ont lieu en Angleterre. Quand on aborde la question des droits des personnes LGBTIQ+ dans le monde, il nous semble ainsi important de nuancer et d'analyser finement les contextes légaux : les droits fondamentaux des personnes LGBTIQ+ sont ainsi violés partout dans le monde.

Par ailleurs, il importe aussi plus largement de se décentrer d'une instrumentalisation des enjeux de questions LGBTIQ+ à des fins racistes, présente notamment dans certains discours sur l'asile et la migration au sein de certains partis politiques, qui dans un même temps ont tendance à ne pas soutenir les droits des personnes LGBTIQ+ en Suisse.

3. Diversifier les sujets, les représentations, les images

Diversifier les parcours de vie dans les sujets de témoignage sur les personnes LGBTIQ+, par exemple : toutes les personnes LGBTIQ+ vivant en Suisse ne sont pas forcément suisses ni forcément blanches. Les images ou photos utilisées pour illustrer des sujets ont également un impact sur les représentations du grand public.

4. Bien accompagner un témoignage

Si vous souhaitez faire un sujet médiatique comportant le témoignage, le partage d'expertise ou de savoir d'une personne LGBTIQ+ en situation de migration forcée, il est important de bien accompagner la personne et connaître les enjeux autour de sa situation. Nous vous renvoyons aux recommandations faites par décadréE dans le cadre des témoignages liés aux violences sexistes¹¹. Permettre également à la personne d'être accompagnée d'un-e interprète au cas où celle-ci ne parle pas bien français et lui permettre de choisir l'interprète qui l'accompagne est essentiel : en effet, la personne interviewée doit pouvoir se sentir en confiance tant avec le/la journaliste, mais également avec l'interprète.

Comprendre les risques également liés à un témoignage, et au fait de s'exposer, est important également : avec des risques de représailles, des risques d'être reconnu-es, d'un jour ne plus pouvoir rentrer dans son pays ou plus globalement, de voir ses conditions de vie se précariser encore davantage.

Enfin, permettre une relecture est important, en tenant également compte des besoins vis-à-vis de la langue de la personne interviewée dans le cas où elle ne maîtrise pas le français.

¹¹ <https://decadree.com/media/violencessexistes/recommandations>

Ressources

Associations et groupes

- [Association Asile LGBTIQ+ \(Suisse romande\)](#)
- [Rainbow Spot \(Vaud\)](#)
- [UN Globe \(ONU\)](#)
- [Organisation ORAM \(monde\)](#)
- [Queer Amnesty - Suisse](#)

Outils

- Les Principes de Jogjakarta: [Principes de Jogjakarta — Yogyakartaprinciples.org](#)
- Les personnes LGBTIQ+ et le Haut-Commissariat pour les droits humains: [UNHCR - LGBTIQ+ persons](#)
- Les personnes LGBTIQ+ au sein de l'Union européenne: [Sexe, orientation sexuelle et genre | European Union Agency for Fundamental Rights \(europa.eu\)](#)
- ILGA World Maps: <https://ilga.org/maps-sexual-orientation-laws>
- ILGA Europe, Rainbow Europe: <https://www.rainbow-europe.org>
- Cartes de Transgender Europe: <https://transrightsmap.tgeu.org>
- « Réfugié·es LGBTI: guide pratique pour un accueil inclusif et égalitaire », Asile LGBTIQ+, 2017: [asileLGBTI-brochure.pdf \(asile-lgbt.ch\)](#)
- Les émissions du podcast de «Kiffe ta race»: <https://www.binge.audio/podcast/kiffetarace/noire-et-trans>

Bonnes pratiques journalistiques

- « Santé des personnes LGBTIQ+ exilées: entre abandon de l'État et organisation collective », Tal Madesta, 360.ch, 27 juin 2022: https://360.ch/sante/68763-sante-des-personnes-lgbtq-exilees/?fbclid=IwAR-0UD2bwld7BPAmWnrnxJYNkbbI2WxixZRfn1Dm6IR_tAzTGYbEeAJvIBbO